

Rapport sur le projet de budget pour 2023

établi en application de l'article 10.26 du règlement

Présenté par

Mars Di Bartolomeo
Trésorier de l'APF
Député (Luxembourg)

Réunion du Bureau

Papeete (Polynésie-française) | 30-31 janvier 2023

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
I- EXAMEN DES RECETTES.....	7
1. RECETTES PROPRES.....	7
1.1. Cotisations.....	7
1.2. Subventions	9
1.3. Droits de chancellerie	10
1.4. Recettes diverses.....	11
2. RECETTES POUR ORDRE.....	11
2.1. Contributions versées par le Parlement français.....	12
2.2. Recettes de l'OIF pour programmes spécifiques.....	12
2.3 Fonds du prix Senghor-Césaire (<i>pour mémoire</i>).....	13
2.4 Fonds d'aide à Haïti	13
2.5. Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française dans les parlements.....	14
2.6. Contribution complémentaire de l'OIF (<i>pour mémoire</i>)	14
2.7. Contribution séminaires en partenariat.....	14
II- EXAMEN DES DEPENSES.....	14
3. DEPENSES PROPRES	14
3.1. Personnel.....	14
3.2. Fonctionnement.....	16
3.3. Ordre de la Pléiade	16
3.4. Publications, information et diffusion	16
3.5. Réunions et missions statutaires	17
3.6. Communication	17
3.7. Actions de coopération interparlementaire et réunions internationales	18
3.8. Abondement du fonds de soutien à la coopération interparlementaire	19
3.9. Dépenses diverses.....	19
3.10. Sécurité des réunions et actions de l'APF.....	20

4. DEPENSES POUR ORDRE.....	20
4.1. Fonctionnement-loyer.....	20
4.2. Postes « Communication » et « Informatique ».....	20
4.3. Dépenses pour programmes spécifiques.....	20
4.4. Fonds du prix Senghor Césaire (pour mémoire).....	21
4.5. Fonds spécial d'aide à Haïti.....	21
4.6. Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française avec les parlements.....	21
4.7. Partenariat AFD	22
4.8. Contributions pour séminaires en partenariat - Wallonie-Bruxelles international	22
 ANNEXE 1 : BUDGET 2023 – TABLEAU RECAPITULATIF	23
 ANNEXE 2 : MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2023 (EN EUROS)	28
 ANNEXE 3 : DETAILS DES COTISATIONS DUES PAR SECTION (31/12/2022).....	30
 ANNEXE 4 : LISTE DES FACTURES DE MEDAILLES DE L'ORDRE DE LA PLEIADE NON REGLEES (AU 31/12/2022).....	31
 ANNEXE 5 : ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS STATUTAIRES EN 2023	32
 ANNEXE 6 : ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS « PARTICIPATIONS A DES REUNIONS INTERNATIONALES » EN 2023.....	35
 ANNEXE 6 (SUITE) : ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS « PARTICIPATIONS A DES REUNIONS INTERNATIONALES » EN 2023	38
 ANNEXE 7 : PROPOSITION DE PROGRAMMATION DES DEPENSES SUR CONTRIBUTION DE L'OIF EN 2023.....	41

INTRODUCTION

Comme pour les exercices antérieurs, le projet de budget que votre Trésorier vous présente reprend les principes adoptés depuis plusieurs années par notre institution : structure inchangée des lignes budgétaires, présentation d'un budget en équilibre, vérité des comptes et maîtrise budgétaire. Le présent rapport précise en outre les informations relatives à la programmation de nos actions de coopération.

Les estimations s'appuient sur l'hypothèse d'inflation retenue dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 2022 adopté par le Parlement français, soit + 4,2 %, notamment pour actualiser le montant de deux éléments budgétaires (droits de chancellerie, salaires).

Le projet de budget pour 2023 s'établit à 2 108 275 euros. Les tableaux joints en annexe font référence au budget initial pour 2023 et précisent les conditions de son exécution.

En ce qui concerne la structure budgétaire, les recettes demeurent réparties entre recettes propres et recettes pour ordre.

Les recettes propres sont constituées des ressources attribuées à l'APF par les Assemblées membres, d'une subvention et de revenus divers. Elles correspondent aux dépenses propres, dont le Bureau décide de l'affectation. La clôture des comptes de 2022 permet d'ores et déjà de constater un léger déficit de **60 107 euros**. Le rapport sur l'exécution des comptes 2022, qui sera présenté au prochain Bureau de juillet (en un lieu restant à déterminer), détaillera précisément ces éléments. Il vous est proposé, comme à l'habitude, d'intégrer cet excédent de gestion dans le projet de budget 2023.

Les recettes pour ordre sont destinées à financer les dépenses pour ordre. La grande majorité de celles-ci nous est versée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) sur décision concertée entre nos deux instances. Depuis quatre ans, de nouveaux modes de fonctionnement ont été mis en place avec l'OIF, fondés sur une dotation annuelle globale, la fongibilité des crédits à l'intérieur de cette enveloppe, le suivi et l'évaluation de la programmation ainsi qu'une gestion axée sur les résultats.

Pour 2023, la dotation de l'OIF n'est pas encore prévue mais, selon notre programmation, elle se situerait à un montant de 620 000 euros (montant non confirmé en date du 19-01-2023). L'utilisation et la répartition de cette somme sont explicitées dans le présent rapport. Un protocole d'accord pour l'année 2023 entre l'APF et l'OIF entérinant cette dotation sera signé prochainement par l'Administrateur de l'OIF, M. Geoffroi Montpetit, et notre Secrétaire général parlementaire par intérim, M. Bruno Fuchs.

Globalement, ce budget permettra à l'APF d'exécuter ses missions pour 2023, bien qu'avec une marge de manœuvre étroite et d'inévitables ajustements.

I- EXAMEN DES RECETTES

1. RECETTES PROPRES

Les recettes propres proviennent de quatre sources :

- les cotisations des sections ;
- la subvention versée par le ministère français chargé des Affaires étrangères ;
- les droits de chancellerie de l'Ordre de la Pléiade ;
- les recettes diverses.

Elles sont estimées à **1 012 175 euros**, en baisse de 258 617 euros par rapport au montant estimé dans le budget initial de 2022. Cette diminution s'explique par le fait que le financement extraordinaire promis pour la réalisation de l'action des jeunes ambassadeurs francophones n'a finalement pas été versé.

1.1. Cotisations

➤ **Montant des cotisations pour 2023**

Suite à l'augmentation des cotisations¹ pendant trois années (de 2019 à 2021), pour 2023, l'augmentation des cotisations est basée sur le taux d'inflation présenté en introduction de ce rapport, soit 4,2 % selon le projet de loi de finances française pour 2023. Ce taux d'inflation est plus important que prévu, en raison de la conjoncture politico-sécuritaire mondiale. Le montant global attendu des cotisations s'établira donc pour l'exercice 2023 à **727 177 euros**.

Comme je vous l'ai dit en juillet dernier, il est important qu'une institution comme la nôtre puisse se donner les moyens de ses ambitions pour gagner en autonomie et ne pas uniquement dépendre des fonds extérieurs qui augmentent ou diminuent selon la conjoncture. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de poursuivre une réflexion générale et de formuler des propositions sur l'évolution de nos fonds propres et des cotisations, déjà pour ce Bureau à Papeete. Ces ressources supplémentaires permettront de garantir l'autonomie de l'APF tout en permettant de développer des actions de coopération telles que mentionnées dans la ligne « Fonds de soutien à la coopération parlementaire ».

Les catégories de cotisation figurant à l'annexe 2 se répartissent ainsi :

- **4 480 euros (17 sections associées)** : Albanie, Alberta, Andorre, Bulgarie, Catalogne, Colombie Britannique, Genève, Hongrie, Ile-du-Prince-Edouard² (+10 %), Kosovo, Lituanie, Macédoine du Nord, Moldavie, Monténégro, Pologne, Serbie, Valais ;
- **9 350 euros (32 sections)** : Arménie, Bénin, Burundi, Cambodge, Cap Vert, Centrafrique, Comores, Congo Brazzaville, Djibouti, Egypte, Gabon, Guinée Bissau, Guinée, Guinée équatoriale, Haïti, Jersey, Laos, Liban, Madagascar, Manitoba, Maroc, Maurice, Mauritanie, Nouvelle-Ecosse, Roumanie,

¹ Pour mémoire, la décision d'augmenter les cotisations a été prise lors du Bureau tenu à Québec, en juillet 2018.

² Une augmentation de la cotisation de 10 % est prévue pendant dix ans (2020-2030).

Seychelles (+10 %), Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu (+ 10 %), Vietnam, Wallis-et-Futuna ;

- **10 026 euros (5 sections)** : *Burkina Faso, Mali*³, Niger, Rwanda, Sénégal ;
- **10 587 euros (3 sections)** : Cameroun, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo ;
- **14 817 (1 section)** : Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles ;
- **16 267 (9 sections)** : Grèce, Jura, Luxembourg, Monaco, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Vallée d'Aoste, Canton de Vaud ;
- **19 534 euros (1 section)** : Ontario ;
- **20 867 euros (3 sections)** : Canada, Québec, Suisse ;
- **34 690 euros (1 section)** : France.

➤ **Apurement des cotisations**

Au 10 janvier dernier, de nombreuses sections n'avaient pas encore réglé leurs cotisations pour l'année 2022 :

- La République démocratique du Congo a apuré l'ensemble de ses cotisations.
- La République centrafricaine a apuré ses cotisations, en partie grâce à l'intervention de l'agence belge de développement ENABEL.
- La décision du Bureau de Kigali d'apurer, grâce au fonds de solidarité, une partie des arriérés des Comores devrait aider cette section à se mettre à jour rapidement.
- A la suite d'échanges avec le Secrétariat général de l'APF et du Président de la Commission politique, en mission au Vanuatu, le secrétaire administratif de section du Vanuatu promet un dénouement positif des arriérés.

Comme indiqué dans le tableau ci-après, plusieurs sections présentent des arriérés de cotisations.

Arriérés de cotisation cumulés (années)	Arriérés de cotisation depuis 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Burkina-Faso (2021-2022) - Cameroun (2021-2022) - Comores (2020 à 2022) - Congo Brazzaville (2021 et 2022) - Egypte (2020 à 2022) - Guinée Bissau (2017 à 2022) - Haïti (2018 à 2022) - Ile du Prince Édouard (2014 à 2019) - Mali (2021 et 2022) - Mauritanie (2015 à 2022) - Saskatchewan (2016 et 2017) - Seychelles (2018 à 2022) 	<ul style="list-style-type: none"> - Colombie britannique - Guinée - Rwanda - Tunisie - Wallis-et-Futuna

³ Cotisations suspendues pour le Burkina Faso et le Mali.

Cette année, de nouvelles sections entrent dans cette liste (annexe 3). L'ensemble des arriérés constatés en 2022 représente un montant de **142 769 euros (21,34 %)**, au lieu de **164 750 euros en 2021**, soit 24,6 % du montant total appelé. Celui-ci est en diminution par rapport à l'exercice présent. Ce sont, à quelques exceptions près, les mêmes sections qui sont en retard de paiement. De tels retards ne sont pas sans conséquence sur la trésorerie de notre organisation.

Les cotisations appelées en début d'année doivent impérativement être réglées avant le 30 avril de l'année en cours. Je demande donc aux sections concernées de régulariser leur situation dès que possible. **Je tiens à rappeler qu'en application des Statuts, le non-paiement des cotisations peut être lourd de conséquences selon les retards cumulés :**

1. **déchéance** de membre du Bureau ou de membre des commissions permanentes (**art 20.6**) ;
2. **interdiction** de vote dans les instances, interdiction de présenter des candidats aux fonctions électives (**art 20.7**) ;
3. **exclusion** ou suspension des programmes de coopération (**art 20.8**) ;
4. **interdiction** de participer aux réunions puis exclusion (**art 20.9 et 20.10**).

Certaines situations particulières méritent d'être rappelées ou soulignées :

- Le Bureau de Paris (2018) a accepté la demande de la section de la Saskatchewan d'être rétrogradée au rang d'observateur, dans la mesure où l'Assemblée législative de la province ne souhaite plus verser de cotisation annuelle tout en continuant à participer aux activités régionales. **Les cotisations 2017 et 2016 restants dues par la section n'ont pas été versées.** La cotisation de 2018 avait été projetée en amont de la décision du Bureau de janvier 2018. Elle apparaît dans cet exercice comme une cotisation que nous ne récupérerons plus. Le Trésorier demande à la **Région Amérique** d'inscrire la question des cotisations de la Saskatchewan à l'ordre du jour de sa prochaine réunion, et si possible dans l'optique de les prendre en charge.

- Conformément au Bureau de janvier 2021, le Trésorier a proposé la constitution d'un **Fonds de solidarité** afin d'aider les sections qui ne sont pas en mesure de régler leur cotisation. Il a été proposé également qu'à chaque réunion des Conférences des présidents des assemblées régionales, soient inscrits à l'ordre du jour un point sur le règlement des cotisations dans leur zone géographique. Pour ce qui est de 2021, deux sections ont apporté un financement du Fonds de solidarité. Il s'agit de la section béninoise (1 160 euros) et de la section luxembourgeoise (15 000 euros). Le montant du fonds s'élevant en juillet dernier à **16 160 euros**, a permis de régler les arriérés de cotisation de la section comorienne. Ce fonds devrait être crédité, sous peu, par un financement de **30 000 euros** émanant de la section ivoirienne, à la suite de l'annonce effectuée par le Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Adama Bictogo, lors de la 47^e Session de l'APF qui s'est tenue à Kigali, en juillet dernier.

1.2. Subventions

- Ministère français chargé des Affaires étrangères ;

- Wallonie-Bruxelles international ;

La subvention de fonctionnement attribuée à l'APF par le **ministère français chargé des Affaires étrangères**, sans laquelle certaines de nos activités seraient compromises, est inscrite à hauteur de **250 000 euros**. Cette subvention est en augmentation régulière depuis 2019.

En tout état de cause, faute de sources de financement venant d'autres gouvernements, elle constitue un élément indispensable de l'équilibre financier de l'APF. **Wallonie-Bruxelles international (WBI)**, par le financement, à hauteur de 60 000 euros (explication au point 2.7), de deux séminaires pour fonctionnaires parlementaires, en collaboration avec l'Université Senghor, participe également à la réalisation des objectifs du cadre stratégique de notre association.

Cette situation souligne l'anomalie que constitue le fait que **seuls deux gouvernements, ceux de la France et de Wallonie-Bruxelles**, participent de manière pérenne directement à notre fonctionnement. Je demande donc aux sections de relayer un appel auprès de leurs gouvernements pour bénéficier d'une aide au fonctionnement de l'APF. Il n'est ni sain ni juste que deux seuls exécutifs contribuent à notre fonctionnement. Toute contribution supplémentaire serait une garantie pour la pérennité de nos actions et contribuerait à un rééquilibrage souhaitable des contributions apportées par nos pays respectifs.

En 2023, nous espérons compter sur le financement de plusieurs actions de coopération avec l'Agence française de développement (AFD). Pour rappel, en 2022, nous avons conclu un accord de partenariat pour le financement de deux séminaires qui se sont tenus en Côte d'Ivoire et au Gabon pour un montant de 75 000 euros. Cette année, avec le Secrétaire général parlementaire, nous envisageons de demander une enveloppe supérieure.

Enfin, le Secrétariat général de l'APF a envoyé un courrier à l'agence de développement du gouvernement canadien (Affaires mondiales Canada) pour solliciter son appui financier dans la réalisation des objectifs de notre organisation, notamment sur le volet de la diplomatie parlementaire.

1.3. Droits de chancellerie

Les droits de chancellerie sont versés par les sections au Secrétariat général en contrepartie de la fourniture des décorations (insignes de chevalier, d'officier, de commandeur, de grand officier et de grand-croix) de l'Ordre de la Pléiade, qui sont acquises chez le fabricant. Il s'agit donc en fait de remboursements inscrits en recettes. Les décorations sont facturées au prix effectivement payé par le Secrétariat général, majoré d'un montant de 35 euros pour tenir compte des frais d'édition des diplômes. En 2022, nous avons fait appel à un graphiste pour réaliser un nouveau diplôme.

Pour 2023, les tarifs de productions des médailles ont augmenté par rapport au niveau de 2022 :

Grade	Droits de chancellerie 2023
Grand-croix	1 336 €
Grand officier	708 €
Commandeur	354 €

Officier	272 €
Chevalier	246 €

Cette **ligne 1.3** est proposée à un montant de **9 000 euros**.

Il convient de mentionner que toutes les médailles ont été payées en 2022. Nous nous en réjouissons : cela est dû à la nouvelle procédure mise en place par le Secrétariat général, qui n'établit désormais de factures que sur la base des décisions d'attribution du Bureau et ne met à disposition les médailles qu'une fois ces factures acquittées. Pour autant, certaines sections cumulent un arriérés de paiement pour des médailles transmises précédemment. Les Régions sont chargées de faire un suivi auprès des sections débitrices (voir annexe n°4).

1.4. Recettes diverses

Les recettes diverses comprennent les produits financiers et les excédents de trésorerie.

➤ **Produits financiers**

Les produits financiers proviennent des placements des fonds de trésorerie. Le compte sur livret permet désormais de mieux gérer les avoirs de l'APF. Sur la base des résultats de 2022 (+/- 800 euros), un niveau de **1 000 euros** est estimé pour 2023.

➤ **Report des exercices antérieurs**

La **ligne 1.4.2** a vocation à recevoir le résultat excédentaire du dernier exercice budgétaire. Au moment où ce budget est élaboré, je constate, au vu de l'exécution du budget 2022, un résultat déficitaire de **60 107 euros**. Pour équilibrer le budget de 2023, **24 998 euros** seront nécessaires pour équilibrer les recettes et les dépenses. Je vous expliquerai dans mon rapport d'exécution pour 2022, en juillet prochain, les raisons de l'évolution de ce déficit, qui est lié essentiellement à la baisse des frais de fonctionnement de l'OIF, l'augmentation des salaires, et les augmentations diverses.

En vertu des dispositions de la loi de la République française du 30 juin 1989, notre Assemblée bénéficie du remboursement de la TVA ayant grevé les opérations administratives engagées et payées pour son fonctionnement, à l'exception des factures exonérées de TVA (transports aériens), de celles ne correspondant pas à des dépenses administratives (réparation et rénovation à caractère immobilier) ainsi que de celles dont le montant hors taxes est inférieur à 150 euros. Ces remboursements représentent en moyenne annuelle environ 25 000 euros : (25 739,31 euros pour 2020, 28 697,05 euros pour 2021 et 30 793 euros pour 2022) et seront précisés dans le rapport annuel sur l'exécution des comptes.

2. RECETTES POUR ORDRE

Les recettes pour ordre proviennent des crédits mis à la disposition de notre Assemblée par les Sommets de la Francophonie au bénéfice de nos programmes de coopération interparlementaire et par les subventions versées par le Parlement français. Elles sont estimées à un montant de **1 096 100 euros**.

En 2023, les montants des recettes pour ordre accordés par le Parlement français resteront identiques à ceux de 2022. Par contre, l'OIF nous informera plus tardivement, comme l'an dernier, le montant exact de sa subvention. Ce retard pour la seconde fois consécutive perturbe la préparation du projet de budget.

2.1. Contributions versées par le Parlement français

➤ ***Contribution pour location du siège (Assemblée nationale française)***

Comme chaque année, une contribution d'un montant de **36 600 euros** est inscrite en recettes. Versée par la section française de notre Assemblée, elle sert à régler à l'Assemblée nationale française le montant du loyer, au demeurant très sous-évalué, des locaux du siège⁴. Elle est équilibrée par une dépense du même montant, qui confirme la gratuité des services fournis à l'APF par la section française.

➤ ***Contribution pour la communication***

L'Assemblée nationale française finance, en outre, sous forme de contribution, un poste à hauteur de 80 000 euros, charges sociales et frais administratifs compris.

La convention signée avec cette instance permet d'inscrire la contribution de **80 000 euros** dans notre budget et de répartir son emploi entre les coûts salariaux de la conseillère chargée de la communication de l'APF et de ses frais de mission. Le reliquat éventuel de cette contribution doit être remboursé à l'Assemblée nationale.

➤ ***Contribution pour l'informatique***

Cette année encore, le Sénat français a décidé d'accorder une contribution de **80 000 euros** pour financer un poste d'informaticien. Là aussi, le reliquat éventuel de cette subvention doit être remboursé au Sénat.

Ces trois contributions soulignent l'importance de l'aide du Parlement français en faveur de notre Assemblée.

2.2. Recettes de l'OIF pour programmes spécifiques

L'OIF propose que le protocole d'accord de contribution signé depuis 2015 s'applique en 2023, moyennant l'actualisation du document annexe décrivant les programmes retenus par notre Bureau. Les principes qui fondent cet accord sont maintenus : la mise en place d'un Comité de suivi en 2021, la globalisation de la dotation afin d'assurer la fongibilité des crédits, engagement de l'APF sur un programme prévisionnel d'actions, et démarche d'évaluation.

Le montant alloué en 2023 pour la mise en œuvre des activités de coopération de l'APF, dont l'organisation d'un Parlement francophone des jeunes de l'Afrique de l'Ouest, est prévue à hauteur de **622 800 euros**. Le retard concernant l'information sur le montant de la subvention de l'OIF constitue une anomalie ayant un impact important dans la réalisation de la projection budgétaire.

⁴ Y compris le chauffage, l'éclairage, le nettoyage et les impôts locaux.

Dans le contexte budgétaire contraint qui conduit à une restriction des moyens de l'OIF pour la mise en œuvre de la programmation quadriennale, cette décision est un geste politique fort qu'il est important de souligner.

Votre Trésorier souligne une nouvelle fois l'importance de voir inscrit l'appui de l'OIF au-delà de l'année en cours, c'est-à-dire dans une perspective de programmation pluriannuelle. Une telle démarche constitue en effet un outil d'aide à la décision et à l'exécution. Elle contribue à l'amélioration et la pérennisation des actions de coopération en lien avec notre partenaire institutionnel.

Or, contrairement aux années précédentes, l'OIF nous demande de réduire le pourcentage lié au frais de fonctionnement. Lors des années précédentes, le ratio était réparti comme suit : 68 % pour les actions de coopération et 32 % servant à financer les frais de fonctionnement liés à la mise en œuvre de la politique de coopération, en ressources humaines. Cette année, le ratio est proposé comme suit : 80 % pour les actions de coopération et 20 % pour les frais de fonctionnement. Ce n'est pas sans conséquence sur l'impact financier de notre organisation.

Conformément à la programmation proposée par le Secrétaire général parlementaire lors de l'examen des actions de coopération pour 2023, la répartition indicative des crédits entre les programmes de coopération pourrait être la suivante :

- séminaires parlementaires : 85 000 euros ;
- stages et formations pour des fonctionnaires parlementaires : 107 000 euros ;
- programme Numérique APF : 85 000 euros ;
- programme Jeunes : 95 000 euros ;
- programme égalité femmes-hommes : 70 000 euros ;
- frais de fonctionnement regroupés : 106 080 euros, comprenant des salaires et charges et des frais de gestion (dépenses administratives, d'équipement et de communication) liés à la mise en œuvre du protocole.
- fonds incitatifs pour la réalisation des actions communes (ligne 2-2-8) : 74 720 euros

Il convient de noter que la mission de bons offices, habituellement budgétée sur cette ligne, a été déplacée dans les actions financées par le Fonds de soutien à la coopération parlementaire, afin de tenir compte de la baisse des crédits accordés par l'OIF cette année.

2.3 Fonds du prix Senghor-Césaire (*pour mémoire*)

2.4 Fonds d'aide à Haïti

Lors de son Bureau de N'Djamena (janvier 2010), l'APF a créé le Fonds spécial d'aide à Haïti. Doté par des contributions volontaires des sections membres de l'APF, il a pour but de financer diverses actions multilatérales permettant au Parlement haïtien de retrouver un fonctionnement normal. Afin d'exprimer la solidarité des parlements francophones envers le peuple haïtien après le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016, le Secrétaire

général parlementaire avait décidé d'abonder le Fonds spécial d'un montant de 20 000 euros sur la dotation octroyée par l'OIF.

Au 31 décembre 2022, le solde du Fonds d'aide à Haïti s'élevait à **18 768 euros**.

2.5. Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française dans les parlements

Le Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française dans les parlements, créé lors de la Session de Kinshasa (2011), a permis de mettre en œuvre différentes actions de coopération au cours de ces dernières années. Sa dotation est assurée à partir des excédents des exercices budgétaires des années précédentes. Le montant disponible au 31 décembre 2022 s'élève à **358 730 euros**.

Il est proposé d'inscrire **196 700 euros** dans la partie recettes, dont l'utilisation sera précisée dans la partie « dépenses » du projet de budget.

2.6. Contribution complémentaire de l'OIF (pour mémoire)

En 2017, l'OIF avait ajouté au protocole d'accord un montant de 17 768 euros (utilisé pour un montant de 16 712 euros) correspondant à un reliquat de la contribution volontaire canadienne versée à l'OIF en 2016 et devant être affecté à l'organisation d'un atelier leadership pour les femmes parlementaires. En 2018, une nouvelle contribution complémentaire a été ajoutée, pour un montant de 18 320 euros.

À ce stade, il n'est pas prévu de contribution complémentaire au titre du présent exercice. C'est pourquoi la ligne budgétaire est mentionnée pour mémoire.

2.7. Contribution séminaires en partenariat

Sur cette ligne, sont inscrites des contributions liées à nos partenariats, dont principalement celles versées par Wallonie-Bruxelles international pour l'organisation de deux séminaires pour les fonctionnaires organisés en collaboration avec l'Université Senghor d'Alexandrie pour un montant global de **60 000 euros**. Il est proposé d'inscrire **60 000 euros** pour faire face à des imprévus liés à l'organisation des séminaires.

II- EXAMEN DES DEPENSES

3. DEPENSES PROPRES

Les dépenses propres sont programmées à un montant de **1 012 175 euros**.

L'évolution de l'ensemble des lignes budgétaires concernées prend en compte le souci de rigueur dans la gestion et maîtrise des dépenses.

3.1. Personnel

Les dépenses de personnel du Secrétariat général sont ainsi ventilées :

- les lignes 3.1.1 à 3.1.4 retracent la rémunération brute des salariés (salaires en net perçu et charges salariales) ;
- la ligne 3.1.5 regroupe la rémunération des collaborateurs extérieurs : expert-comptable, commissaire aux comptes, société de maintenance informatique ;
- les charges patronales sont regroupées sur une seule ligne 3.1.6 ;
- la ligne 3.1.7 correspond aux chèques vacances pour le personnel de l'APF, et son montant est intégré dans les charges patronales ;
- la ligne 3.1.8 comprend les fonds nécessaires à la mise en œuvre du droit individuel à la formation des salariés.

Il vous est proposé de prendre en compte, à ce stade, tous les salariés du Secrétariat général : le conseiller principal responsable du programme Jeunes, de la Région Afrique et de la Commission de la coopération et du développement ; la conseillère principale responsable du programme Numérique APF et des stages ; l'assistante de direction ; l'assistante de gestion ; la logicienne.

La conseillère responsable de la communication est rémunérée grâce à la subvention de l'Assemblée nationale française, sur une recette pour ordre : elle n'apparaît pas dans nos dépenses propres. Toutefois, cette subvention ne permet pas de financer entièrement sa rémunération. Le départ en congé de maternité de la conseillère et son remplacement par deux anciens stagiaires sous contrat à durée déterminée pour une période de quatre mois entraîneront des surcoûts non financés par la subvention en 2022. De même, l'informaticien est rémunéré grâce à la subvention du Sénat français, sur une recette pour ordre : il n'apparaît pas non plus dans ces dépenses.

Le Secrétariat général fonctionne aussi de façon régulière avec l'appui des stagiaires, dont la rémunération et les frais induits sont pris en compte dans les prévisions budgétaires.

Le projet de budget pour 2023, calculé à effectif constant sur la base de cinq salariés, prend en compte la réévaluation des salaires en fonction du taux d'inflation. Les dépenses des personnes employées par l'APF sont estimées à **548 220 euros** pour l'année 2023, soit une augmentation qui prend en compte le taux d'inflation et l'ancienneté.

Il vous est par ailleurs proposé d'inscrire **50 220 euros** pour les dépenses liées aux collaborateurs extérieurs. Ce poste comprend les honoraires de l'expert-comptable (cabinet ACCI), du commissaire aux comptes (cabinet EXAFI), et du prestataire informatique.

Le tableau suivant récapitule les dépenses prévues.

Personnel	Budget 2023
Rémunération des salariés et stagiaires	363 694 €
Collaborateurs extérieurs	50 220 €
Charges patronales	221 991 €
Formation	5 000 €
TOTAL	640 905 €

Je rappelle que le Secrétariat général bénéficiera de **sept personnels** permanents mis à disposition par le Parlement canadien, l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, l'Assemblée nationale et le Sénat français, l'Assemblée nationale du Québec, l'Assemblée fédérale suisse et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles/Communauté française de Belgique. Ces mises à disposition seront recensées dans mon prochain rapport sur l'exécution du budget 2022.

En tout état de cause, à côté de ces mises à disposition, le fonctionnement du Secrétariat général de notre Assemblée devrait être organisé comme dans toutes les autres organisations interparlementaires, c'est-à-dire avec des salariés rémunérés à partir de sources de financement diversifiées et par une augmentation du niveau des cotisations. L'augmentation des frais du personnel prend en compte l'inflation et une légère revalorisation salariale.

3.2. Fonctionnement

Pour 2023, il faut tenir compte des résultats de l'exercice 2022 (50 269 euros), soit un montant de **60 000 euros**.

La **ligne 3.2.1 « Téléphone, télécopie, photocopieuses, correspondance »** est identique au budget de 2022, pour un montant de **17 000 euros**.

La **ligne 3.2.2 « Frais de bureau et entretien »**, qui regroupe des dépenses très diverses allant des fournitures de bureau à l'entretien et la réparation des matériels, en passant par les primes d'assurances notamment, pour un montant de **8 000 euros**.

La **ligne 3.2.3 « Equipements de bureau »** s'établit à **16 000 euros**, pour financer l'achat de petits équipements de bureau non amortissables et les dotations aux amortissements du matériel bureautique.

La **ligne 3.2.4 « Réceptions, événements, manifestations »** est maintenue à **12 000 euros**.

3.3. Ordre de la Pléiade

Le poste **« Médailles et Pléiade »** figurant à la ligne 3.3 finance le renouvellement du stock de médailles. Il est proposé de le financer à **11 000 euros**, compte tenu des stocks actuels. Il ne s'agit là que d'une avance puisque ces médailles sont remboursées au Secrétariat général par les différentes sections, à l'exception de celles proposées directement par le Secrétaire général parlementaire.

3.4. Publications, information et diffusion

Il est proposé d'inscrire **16 600 euros** de crédits pour 2023.

La **ligne 3.4.1 « Impressions externes »** est estimée à **700 euros**. Elle recouvre divers travaux d'impression réalisés dans l'année (diplômes de l'Ordre de la Pléiade, papier à en-tête, cartes de visite, cartes de correspondance, cartes de vœux, etc.).

La **ligne 3.4.2 « Achat de documentation et abonnements »** est légèrement augmenté à **11 000 euros**.

La **ligne 3.4.4 « IntrAPF »** est financé à hauteur 30 000 euros. Sa mise en service étant prévue en février 2023, l'amortissement de cette plateforme sera effectué sur cinq ans, à raison de 4 900 euros par an. Pour 2023, le financement est donc d'un montant de 4 900 euros.

Pour rappel, ce nouvel outil permettra de réaliser plusieurs fonctions à distance :

- automatiser et fusionner tous les fichiers des contacts des sections ;
- permettre de voir et de régler en ligne les cotisations (relance et publipostage automatique) ;
- permettre d'avoir une messagerie instantanée, utilisée par les secrétaires administratifs de chaque section et le Secrétariat général ;
- concernant la Pléiade, permettra de soumettre et de régler en ligne et envoyer automatiquement les candidatures validées ;
- visualiser des actions de coopération passées, en cours et à venir ; valider des demandes automatisées ;
- mettre en place un forum d'échange ouvert à toutes les sections.

3.5. Réunions et missions statutaires

En fonction des prévisions de dépenses, qui figurent en annexe 5 du présent rapport, il est proposé d'inscrire sur cette ligne **194 450 euros**, au lieu de **326 750 euros** en 2022. Cette importante diminution s'explique, notamment par l'organisation du Bureau d'hiver, avec une délégation réduite du Secrétariat général en Polynésie française et de la prochaine Session dont il reste à déterminer la section d'accueil.

L'estimation des coûts liés aux réunions et missions à caractère statutaire appelle plusieurs commentaires.

L'évolution de ce poste budgétaire reste largement dépendante des lieux des réunions de notre Assemblée plénière et des autres instances (deux Bureaux, quatre Commissions et trois Réseaux), donc des coûts de transport aérien.

Le Secrétariat général s'efforce de minimiser les frais liés aux déplacements en limitant leur nombre et en recherchant systématiquement les meilleurs tarifs auprès de plusieurs compagnies. Des accords permettant de bénéficier de tarifs privilégiés sont négociés avec Air France afin de bénéficier de tarifs préférentiels sur certaines destinations.

3.6. Communication

Je vous propose d'augmenter ces crédits à **27 000 euros** afin de couvrir :

- Partenariat avec « *Destination Francophonie* » (TV5MONDE) pour un épisode mettant en avant la Francophonie parlementaire en Ontario avec le Président de l'APF, M. Francis Drouin, pour un montant de 3 000 euros ;
- Participation aux Jeux de la Francophonie à Kinshasa – Prise en charge des jeunes co-porte-paroles de la 9^e édition du PFJ, pour un montant de 5 000 ;
- Communication pour le compte des instances de l'APF, notamment la Session 2023, pour un montant de 5 000 euros ;

- Organisation de colloques et autres temps d'échanges de l'APF, notamment à l'occasion du mois de mars et de la semaine de la Francophonie, pour un montant de 4 000 euros ;
- Une prévision budgétaire, pour l'organisation du projet jeunesse – *le Parlement régional des jeunes du G5 Sahel*, pour un montant de 4 000 euros ;
- Produits promotionnels et dérivés de l'APF, pour un montant de 4 000 euros ;
- Gestions des réseaux sociaux et divers, pour un montant de 2 000 euros.

3.7. Actions de coopération interparlementaire et réunions internationales

La **ligne 3.7** permet d'assurer des appuis aux sections et de compléter les actions financées sur les crédits de la Francophonie.

Plusieurs dépenses seront financées par cette ligne.

- Premièrement, la subvention annuelle **à l'ASGPF** pour 2 500 euros ;
- Deuxièmement, **l'appel à cotisation de l'UIP** pour 2 200 euros ;
- Troisièmement, la participation à des **réunions internationales**.

Conformément à la décision prise par le Bureau de Nouméa (2006), l'APF prend en charge 50 % des frais des parlementaires qui la représentent, le reste relevant des sections dont ils sont issus.

Les demandes pour l'année 2023 sont recensées en annexes 6 et 7 pour un montant estimé de **117 750 euros**. Compte tenu de l'ensemble des demandes présentées par les Commissions et Réseaux, votre Trésorier vous propose deux listes de réunions, une à titre principal, l'autre à titre complémentaire. Les prévisions budgétaires permettront, si le Bureau le confirme, de répondre favorablement aux demandes figurant dans la liste principale. Si certaines réunions sont annulées, des réunions de la liste complémentaire pourront alors s'effectuer sous le plafond prévu pour les dépenses.

Une telle décision permettra de maintenir les dépenses à un niveau raisonnable tout en laissant de la souplesse dans l'exécution et en obtenant l'autorisation préalable de nos instances.

- Quatrièmement, la prise en charge du transport, de l'hébergement, des frais de séjour du lauréat **du Prix Geoffrey Dieudonné, M. Ghislain Claude Essabe**, fonctionnaire gabonais, lors de son stage à l'Assemblée nationale du Québec, **soit 5 000 euros**.

- Cinquièmement, conformément à la décision prise au Bureau de Dakar (2020), il vous est proposé de prévoir une ligne budgétaire « actions diverses » afin de couvrir les imprévus de notre organisation pour un montant de 20 000 euros. Elle permettra de faire face à tous les événements imprévisibles durant l'année. Cette ligne budgétaire s'est montrée nécessaire pour faire face à des imprévus.

- Sixièmement, sur proposition de la Secrétaire générale parlementaire, Mme Michèle André, et du Président de l'APF, M. Jacques Chagnon, à l'automne 2017, le Bureau de

Paris (2018) a accepté que certaines missions du Président de l'APF soient prises en charge. Si la section dont le Président est issu continue à prendre en charge l'ensemble des coûts liés aux réunions institutionnelles (Bureau, session annuelle, réunions de commission ou de réseau, etc.), il est apparu nécessaire que, dans le cas des missions de bons offices ou de la représentation auprès de structures internationales (OIF, UIP par exemple), l'APF finance les frais liés à sa participation. Le plafond annuel de nos frais avait été fixé à 20 000 euros. Je propose de le maintenir à ce niveau pour 2023.

Le tableau suivant récapitule les dépenses prévues pour un **montant de 167 450 euros**.

Nature de la dépense	Budget 2023
1. Subvention à l'ASGPF	2 500 €
2. Cotisation de l'UIP	2 200 €
3. Réunions internationales	117 750 €
4. Prix Geoffrey Dieudonné	5 000 €
5. Prix Jeux de la Francophonie	2 000 €
6. Actions diverses	20 000 €
7. Actions du Président de l'APF	20 000 €
	167 450 €

3.8. Abondement du fonds de soutien à la coopération interparlementaire

N'ayant pas eu de report excédentaire, cette année, il n'y aura pas d'abondement de ce fonds.

3.9. Dépenses diverses

Les crédits inscrits sur la **ligne 3.9.1** concernent **les frais bancaires**. Ces derniers représentent essentiellement des frais de virement à nos sections et de conversion de devises. Compte tenu de la consommation effective sur cette ligne en 2022, il est proposé de l'inscrire à **9 500 euros**, en espérant que la négociation du Secrétariat général avec l'établissement bancaire pour réduire ces frais porte ses fruits en 2023.

La **ligne 3.9.2 « Transfert de charges en frais de fonctionnement de l'OIF »** est la traduction dans notre budget de l'accord financier avec l'OIF, qui autorise la prise en charge par l'OIF de nos dépenses de fonctionnement liées à la mise en œuvre des activités de coopération parlementaire. Elles seront détaillées lors de l'examen des dépenses liées à la contribution de l'OIF, plus spécifiquement dans le point « Frais de fonctionnement ».

À la demande de l'OIF, et malgré l'adoption du budget en janvier de 2022 par les membres du Bureau, le financement pour les frais de fonctionnement a subi une baisse passant de 255 000 euros à 135 500 euros. L'OIF souhaite, dans le futur, réduire à nouveau sa participation aux frais de fonctionnement. Il vous est donc proposé d'inscrire, pour 2023,

un montant de **106 080 euros** correspondant aux charges de fonctionnement qui seront transférées à l'OIF.

3.10. Sécurité des réunions et actions de l'APF

L'application du plan de sécurité – formation des personnels, participation à des stages, sécurisation de missions sur place - a des répercussions financières. Il vous est proposé de consacrer un montant de **5 000 euros** pour mettre en œuvre les mesures visant renforcer la sécurité des réunions et actions de l'APF. Plusieurs conseillers du Secrétariat général ont suivi le stage organisé par le centre de crise et de soutien du ministère français en charge des affaires étrangères. Le renouvellement du personnel conduit à maintenir cette ligne à un niveau suffisant.

4. DEPENSES POUR ORDRE

Les dépenses pour ordre sont par construction égales aux recettes pour ordre. Leur évolution a donc été expliquée au chapitre des recettes.

4.1. Fonctionnement-loyer

Une dépense de **36 600 euros** est inscrite comme chaque année afin de régler à l'Assemblée nationale française le montant des loyers du siège, compensée par le versement du même montant inscrit en recettes provenant de la section française de notre Assemblée. Il faut d'ailleurs souligner que le montant annuel de la valeur réelle de ces services, qui nous sont offerts par l'Assemblée nationale française, et en particulier des loyers du siège, correspondrait à une dépense totale d'au moins 150 000 euros par an.

4.2. Postes « Communication » et « Informatique »

Sont regroupées sur la **ligne 4.2**, les dépenses effectuées à partir des deux contributions de **80 000 euros** que nous versent l'Assemblée nationale et le Sénat français et qui permettent de payer les salaires et les missions de notre responsable de la communication et de notre informaticien.

4.3. Dépenses pour programmes spécifiques

Votre Trésorier vous rappelle sous forme de tableau les dotations proposées par le Secrétaire général parlementaire :

Programmes	Dotations	Remarques
Séminaires parlementaires	85 000 euros	<i>Quatre séminaires destinés aux parlementaires.</i>
Stages pour les fonctionnaires parlementaires	107 000 euros	<i>Un stage organisé par le Parlement français et l'INSP (ex-ENA), un stage organisé par l'Assemblée nationale du Québec et l'Université Laval (PIFP) et financement d'un séminaire organisé par le PFWB/Chambres des députés du Luxembourg.</i>

Programme Numérique	85 000 euros	<i>Quatre séminaires sur le numérique.</i>
Programme jeunesse	95 000 euros	<i>Organisation d'un Parlement des jeunes africain et réactivation du parlement national des jeunes de Madagascar.</i>
Programme égalité femme - homme	70 000 euros	<i>Deux séminaires parlementaires, un évènement parallèle à la CCF/CSW d'Onu-Femmes et un atelier sur le leadership des femmes parlementaires en collaboration avec l'ANQ.</i>
Frais de fonctionnement	106 080 euros	<i>Salaires et frais généraux de gestion.</i>
Fonds incitatifs	74 720 euros	<i>Actions en collaboration avec l'OIF.</i>
Total	622 800 euros	

La somme globale de **106 080 euros** couvrira à la fois les salaires et charges des personnels travaillant sur les programmes directement financés par la contribution de l'OIF. Les dépenses de gestion concernent divers aspects : assurances, copieur, abonnements, téléphonie, tenue de la comptabilité, objets promotionnels, etc.

4.4 Fonds du prix Senghor Césaire (pour mémoire)

4.5. Fonds spécial d'aide à Haïti

En 2023, il n'est prévu aucune action avec la section haïtienne.

4.6. Fonds de soutien à la coopération parlementaire et au renforcement de la langue française avec les parlements

Deux axes d'intervention ont été autorisés par le Bureau de Kinshasa : le renforcement de la langue française dans les Parlements de pays qui n'ont pas le français comme langue principale ; des actions de coopération parlementaire, qui peuvent prendre la forme de séminaires pour les parlementaires ou pour les fonctionnaires, ou de stages organisés directement par notre Assemblée ou en coopération avec d'autres Parlements.

Les crédits prévus pour 2023 serviront à financer :

- Plusieurs missions de bons offices parlementaires, dont une dans le Sahel, pour un montant de **125 000 euros** ;
- L'essentiel des dépenses liées à l'accueil au Secrétariat général, pour une durée maximale de deux mois, **des fonctionnaires parlementaires issus de sections non représentées parmi nos collaborateurs**. Il est proposé d'accueillir en 2023 une fonctionnaire parlementaire provenant de Géorgie, pour un montant de **5 000 euros** ;

- Afin de promouvoir le renforcement de la langue française, ces actions, initialement prévues dans la subvention de l'OIF, permettront de réaliser des ateliers de formation, de la traduction de sites internet, de l'interprétation dans le cadre de séminaires en lien avec l'APF et l'octroi de cours de langue française, pour les sections suivantes : **Albanie** (4 000 euros), **Liban** (6 000 euros), **Cambodge** (6 000 euros), **Laos** (6 000 euros), pour un montant total de **22 000 euros** ;
- La poursuite de la refonte du site internet de l'APF qui entre dans sa phase finale. Le montant initialement prévu était de 32 000 euros. Pour 2023, il reste **9 700 euros** pour finaliser et livrer le produit ;
- Missions de prospection en vue de nouvelles adhésions dans la Région Europe, une à Chypre, une dans la Sarre (Allemagne) et une en Irlande pour un montant de **10 000 euros** ;
- Une mission de prospection en vue d'une nouvelle adhésion dans la Région Afrique, en Angola pour un montant de **20 000 euros** ;
- Le financement, en partie, d'un séminaire parlementaire sur « les Parlements face à la crise sanitaire » en Nouvelle-Calédonie, pour un montant de **5 000 euros**.

Le total des dépenses financées par le fonds est donc programmé à 196 700 euros.

4.7. Partenariat AFD

Un nouvel partenariat a été signé avec l'Agence française de développement afin de réaliser annuellement deux séminaires parlementaires sur des thématiques d'intérêt commun. Le montant du partenariat pour 2022 était de **70 000 euros**. Le Secrétariat général est confiant sur la continuité de partenariat pour 2023, en y intégrant, peut-être, cette année les frais de gestions inhérents à la bonne réalisation d'une mission parlementaire à l'étranger.

4.8. Contributions pour séminaires en partenariat - Wallonie-Bruxelles international

La ligne 4.8 correspond aux frais engagés pour les séminaires de fonctionnaires parlementaires « Geoffrey Dieudonné » sur « l'administration et l'organisation du travail parlementaire », qui sont financés à hauteur de **60 000 euros** par **Wallonie-Bruxelles international** et organisés en collaboration avec l'Université Senghor. Pour 2023, nous estimons le coût lié aux imprévus à **10 000 euros**.

ANNEXE 1 : BUDGET 2023 – TABLEAU RECAPITULATIF

RECETTES	BUDGET 2023	COMPTES REALISES 2022	BUDGET 2022	COMPTES REALISES 2021	BUDGET 2021
1. RECETTES PROPRES	1 012 175,00 €	940 447,00 €	1 270 792,00 €	845 726,00 €	1 053 811,00 €
1.1 Cotisations	727 177,00 €	678 864,00 €	698 858,00 €	640 374,00 €	667 445,00 €
1.1.1 Cotisations de l'année en cours	727 177,00 €	678 864,00 €	698 858,00 €	640 374,00 €	667 445,00 €
1.2 Subventions	250 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	160 000,00 €
1.2.1 Subvention du ministère français des affaires étrangères	250 000,00 €	250 000,00 €	500 000,00 €	200 000,00 €	160 000,00 €
1.3 Droits de chancellerie (Pléiade)	9 000,00 €	10 583,00 €	9 000,00 €	4 549,00 €	9 000,00 €
1.3.1 Remboursements pour l'année en cours	9 000,00 €	10 583,00 €	9 000,00 €	4 549,00 €	9 000,00 €
1.4 Recettes diverses	25 998,00 €	1 000,00 €	62 934,00 €	803,00 €	217 366,00 €
1.4.1 Produits financiers	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	803,00 €	2 000,00 €
1.4.2 Report des exercices antérieurs	24 998,00 €	0,00 €	61 934,00 €	0,00 €	215 366,00 €
1.4.3 Recettes imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2. RECETTES POUR ORDRE	1 096 100,00 €	1 045 615,00 €	1 146 400,00 €	831 557,00 €	1 226 600,00 €
2.1 Contributions du Parlement français	196 600,00 €	196 600,00 €	196 600,00 €	196 600,00 €	196 600,00 €
2.1.1 Contributions locaux APF	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €
2.1.2 Contribution - AN France "Communication"	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
2.1.3 Contribution - Sénat France "Informatique"	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
2.1.4 AFD					
2.2 Recettes OIF pour programmes spécifiques	622 800,00 €	620 000,00 €	677 500,00 €	499 681,00 €	790 000,00 €
2.2.1 Séminaires parlementaires	80 000,00 €	100 143,00 €	145 000,00 €	64 565,00 €	107 000,00 €
2.2.2 Stages pour fonctionnaires	107 000,00 €	49 992,00 €	92 000,00 €	43 600,00 €	80 000,00 €
2.2.3 Missions bons offices parlementaires	- €	- €	- €	- €	- €
2.2.4 Programme Numérique	90 000,00 €	86 094,00 €	110 000,00 €	100 952,00 €	159 000,00 €
2.2.5 Programme Jeunes	95 000,00 €	139 319,00 €	110 000,00 €	57 715,00 €	110 000,00 €
2.2.6 Egalité femme - homme	70 000,00 €	90 779,00 €	85 000,00 €	77 849,00 €	79 000,00 €
2.2.7 Frais de fonctionnement	106 080,00 €	103 333,00 €	135 500,00 €	155 000,00 €	255 000,00 €
2.2.8 Fonds incitatif	74 720,00 €	50 340,00 €			
Sous-total	819 400,00 €	816 600,00 €	874 100,00 €	696 281,00 €	986 600,00 €

RECETTES	BUDGET 2023	COMPTES REALISES 2022	BUDGET 2022	COMPTES REALISES 2021	BUDGET 2021
2.3 Fonds Prix Senghor-Césaire (pour mémoire)				5 000,00 €	5 000,00 €
2.4 Fonds d'aide Haïti	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2.5 Fonds de soutien à la coopération parlementaire	196 700,00 €	90 181,00 €	262 300,00 €	120 276,00 €	225 000,00 €
2.6 Partenariat AFD	70 000,00 €	45 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2.7 Contribution Wallonie-Bruxelles internationale	10 000,00 €	93 545,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 108 275,00 €	1 986 062,00 €	2 417 192,00 €	1 677 283,00 €	2 280 411,00 €

DEPENSES	BUDGET 2023	COMPTES REALISES 2022	BUDGET 2022	BUDGET REALISE 2021	BUDGET 2021
3. DEPENSES PROPRES	1 012 175,00 €	1 000 554,00 €	1 270 792,00 €	781 634,00 €	1 053 811,00 €
3.1 Personnel	640 905,00 €	602 454,00 €	548 220,00 €	523 996,00 €	525 220,00 €
3.1.1 à 3.1.4 Rémunération des salariés	363 694,00 €	351 346,00 €	320 000,00 €	305 456,00 €	305 000,00 €
3.1.5 Collaborateurs extérieurs	50 220,00 €	57 244,00 €	50 220,00 €	53 539,00 €	50 220,00 €
3.1.6 Charges patronales	221 991,00 €	193 864,00 €	173 000,00 €	163 001,00 €	165 000,00 €
3.1.8 Formation	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
3.2 Fonctionnement	53 000,00 €	50 269,00 €	60 000,00 €	58 419,00 €	62 000,00 €
3.2.1 Téléphone, télécopie, photocopieuses, corresponda	17 000,00 €	17 348,00 €	17 000,00 €	15 542,00 €	19 000,00 €
3.2.2 Frais de bureau et entretien	8 000,00 €	7 096,00 €	11 000,00 €	8 514,00 €	11 000,00 €
3.2.3 Équipement de bureau	16 000,00 €	15 667,00 €	16 000,00 €	14 040,00 €	16 000,00 €
3.2.4 Réceptions, événements et manifestations	12 000,00 €	10 158,00 €	16 000,00 €	20 323,00 €	16 000,00 €
3.3 Médailles et Pléiade	11 000,00 €	17 515,00 €	13 500,00 €	7 929,00 €	11 500,00 €
3.3 Médailles et Pléiade	11 000,00 €	17 515,00 €	13 500,00 €	7 929,00 €	9 000,00 €
3.4 Publications, information et diffusion	16 600,00 €	11 804,00 €	16 890,00 €	11 014,00 €	73 000,00 €
3.4.1 Impressions externes	700,00 €	613,00 €	1 000,00 €	527,00 €	1 500,00 €
3.4.2 Achat de documentation et abonnements	11 000,00 €	10 973,00 €	10 500,00 €	10 487,00 €	10 500,00 €
3.4.3 inscription en caducité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
3.4.4 Gestion électronique : intrAPF	4 900,00 €	218,00 €	5 390,00 €	0,00 €	31 000,00 €
3.5 Réunions statutaires et missions	187 800,00 €	278 179,00 €	326 500,00 €	51 073,00 €	182 800,00 €
3.6 Communication	27 000,00 €	25 593,00 €	25 000,00 €	24 110,00 €	29 000,00 €
3.7 Actions de coopération interparlementaire et réunions internationales	167 450,00 €	78 060,00 €	374 350,00 €	34 870,00 €	196 725,00 €
3.8 Abondement du fonds de soutien coopération parlementaire	0,00 €	30 832,00 €	30 832,00 €	215 251,00 €	215 366,00 €
3.9 Dépenses diverses	-96 580,00 €	-94 152,00 €	-129 500,00 €	-149 028,00 €	-251 800,00 €
3.9.1 Frais bancaires	9 500,00 €	9 181,00 €	6 000,00 €	5 972,00 €	3 200,00 €
3.9.2 Transfert charges en frais de fonctionnement OIF	-106 080,00 €	-103 333,00 €	-135 500,00 €	-155 000,00 €	-255 000,00 €
3.10 Sécurité des réunions et actions	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	10 000,00 €

DEPENSES	BUDGET 2023	COMPTES REALISES 2022	BUDGET 2022	BUDGET REALISE 2021	BUDGET 2021
4. DEPENSES POUR ORDRE	1 096 100,00 €	1 045 615,00 €	1 146 400,00 €	831 557,00 €	1 226 600,00 €
4.1 Fonctionnement - Loyer	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €	36 600,00 €
4.2 Postes Communication - Informaticien	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
4.2.1 Poste lié à la Communication	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
4.2.1.1 Rémunération et charges sociales					
4.2.1.2 Missions					
4.2.2 Poste informaticien	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
4.2.2.1 Rémunération et charges sociales					
4.2.2.2 Missions					
4.2.3 Poste lié à l'appui du Secrétariat général					
4.3 Dépenses pour programmes spécifiques	622 800,00 €	620 000,00 €	677 500,00 €	499 681,00 €	790 000,00 €
4.3.1 Séminaires parlementaires	80 000,00 €	100 143,00 €	145 000,00 €	64 565,00 €	107 000,00 €
4.3.2 Stages pour fonctionnaires	107 000,00 €	49 992,00 €	92 000,00 €	43 600,00 €	80 000,00 €
4.3.3 Missions bons offices	- €	- €	- €	- €	- €
4.3.4 Programme Numérique	90 000,00 €	86 094,00 €	110 000,00 €	100 952,00 €	159 000,00 €
4.3.5 Programme Jeunes	95 000,00 €	139 319,00 €	110 000,00 €	57 715,00 €	110 000,00 €
4.3.6. Egalité femme - homme	70 000,00 €	90 779,00 €	85 000,00 €	77 849,00 €	79 000,00 €
4.3.7 Frais de fonctionnement	106 080,00 €	103 333,00 €	135 500,00 €	155 000,00 €	255 000,00 €
4.3.8 Fonds incitatif	74 720,00 €	50 340,00 €			
4.4 Fonds Prix Senghor-Césaire (pour mémoire)				5 000,00 €	5 000,00 €
4.5 Fonds d'aide Haïti	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4.6 Fonds de soutien à la coopération parlementaire	196 700,00 €	90 181,00 €	262 300,00 €	120 276,00 €	225 000,00 €
4.7 Partenariat AFD	70 000,00 €	45 289,00 €	- €	- €	- €
4.8 Contrib séminaires en partenariat	10 000,00 €	93 545,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL DEPENSES	2 108 275,00 €	2 046 169,00 €	2 417 192,00 €	1 613 191,00 €	2 280 411,00 €

RECAPITULATIF	BUDGET 2023	COMPTES REALISES 2022	BUDGET 2022	BUDGET REALISE 2021	BUDGET 2021
RECETTES	2 108 275,00 €	1 986 062,00 €	2 417 192,00 €	1 677 283,00 €	2 280 411,00 €
RECETTES PROPRES	1 012 175,00 €	940 447,00 €	1 270 792,00 €	845 726,00 €	1 053 811,00 €
RECETTES POUR ORDRE	1 096 100,00 €	1 045 615,00 €	1 146 400,00 €	831 557,00 €	1 226 600,00 €
DEPENSES	2 108 275,00 €	2 046 169,00 €	2 417 192,00 €	1 613 191,00 €	2 280 411,00 €
DEPENSES PROPRES	1 012 175,00 €	1 000 554,00 €	1 270 792,00 €	781 634,00 €	1 053 811,00 €
DEPENSES POUR ORDRE	1 096 100,00 €	1 045 615,00 €	1 146 400,00 €	831 557,00 €	1 226 600,00 €
RESULTAT	0,00 €	-60 107,00 €	0,00 €	64 092,00 €	0,00 €

**ANNEXE 2 :
MONTANT DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2023 (EN EUROS)**

PAYS	2023 +4,2 %
ALBANIE	4480
ALBERTA	4480
ANDORRE	4480
ARMENIE	9350
BELGIQUE	14817
BÉNIN	9350
BULGARIE	4480
BURKINA FASO	10026
BURUNDI	9350
CAMBODGE	9350
CAMEROUN	10587
CANADA	20867
CAP VERT	9350
CATALOGNE	4480
CENTRAFRIQUE	9350
COLOMBIE BRITANNIQUE	4480
COMORES	9350
CONGO BRAZZAVILLE	9350
CONGO KINSHASA (RDC)	10587
COTE D'IVOIRE	10587
DJIBOUTI	9350
ÉGYPTE	9350
MACEDOINE DU NORD	4480
FRANCE	34690
GABON	9350
GENEVE	4480
GUINÉE	9350
GUINÉE BISSAU	9350
GUINEE EQUATORIALE	9350
GRECE	16267
HAITI	9350
HONGRIE	4480
ILE PRINCE ÉDOUARD + 10% (2030)	4939
JERSEY	9350
JURA	16267
KOSOVO	4480
LAOS	9350
LIBAN	9350
LITUANIE	4480
LUXEMBOURG	16267
MADAGASCAR	9350

PAYS	2023 +4,2 %
MANITOBA	9350
MAROC	9350
MAURICE	9350
MAURITANIE	9350
MOLDAVIE	4480
MONACO	16267
MONTÉNÉGRO	4480
NIGER	10026
NOUVEAU BRUNSWICK	16267
NOUVELLE CALEDONIE	16267
NOUVELLE ÉCOSSE	9350
ONTARIO	19534
POLOGNE	4480
POLYNESIE FRANCAISE	16267
QUÉBEC	20867
ROUMANIE	9350
RWANDA	10026
SÉNÉGAL	10026
SERBIE	4480
SEYCHELLES + 10% (2030)	9350
SUISSE	20867
TCHAD	9350
TOGO	9350
TUNISIE	9350
VALAIS	4480
VALLÉE D'AOSTE	16267
VANUATU + 10% (2030)	10798
VAUD	16267
VIETNAM	9350
WALLIS ET FUTUNA	9350
TOTAL	727177

grisé = plus de 4 années d'arriérés

**ANNEXE 3 :
DETAILS DES COTISATIONS DUES PAR SECTION (31/12/2022)**

COTISATIONS DEPRECIEES

SECTIONS	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	TOTAL
BURKINA FASO		9 480								9 480
CAMEROUN	10 160	10 010	-	-	-					20 170
COMORES	8 973	8 840	349			-	-			18 162
CONGO BRAZZA	8 973	8 840	754							18 567
EGYPTE	8 973	8 840	7 670							25 483
GUINEE BISSAU	8 973	8 840	7 670	6 970	6 340	6 271				45 064
GUINEE EQUAT	8 973	8 840	7 670							25 483
HAITI	8 973	8 840	7 670	6 970	6 340					38 793
ILE PRINC EDOUARD				3 500	3 179	3 144	3 119	3 088	2 581	18 611
MALI	9 622	9 480								19 102
MAURITANIE	8 973	8 840	7 670	6 970	6 340	6 271	6 221	5 958		57 243
SASKATCHEWAN						3 144	3 119			6 263
SEYCHELLES	8 973	8 840	7 670	6 970	5 641					38 094
VANUATU	10 363	10 210	9 280	8 440	7 670	7 586	7 526	7 451	6 427	74 953

TOTAL	101 929	109 900	56 403	39 820	35 510	26 416	19 985	16 497	9 008	415 468
--------------	----------------	----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	--------------	----------------

COTISATIONS DUES SANS ARRIERES ANTERIEURS A 2022

COLOMBIE BRIT.	4 299									4 299
GUINEE	8 973									8 973
RWANDA	9 622									9 622
TUNISIE	8 973									8 973
WALLIS & FUTUNA	8 973	-								8 973
SOUS-TOTAL	40 840	-	-	-	-	-	-	-	-	40 840
TOTAL DU	142 769	109 900	56 403	39 820	35 510	26 416	19 985	16 497	9 008	456 308

Montant encaissé en 2022	546 487	54 850	32 553	22 210	17 630	6 271	4 673			684 674
---------------------------------	----------------	--------	--------	--------	--------	-------	-------	--	--	---------

**ANNEXE 4 :
LISTE DES FACTURES DE MEDAILLES DE L'ORDRE DE LA PLEIADE
NON REGLEES (AU 31/12/2022)**

MEDAILLES NON PAYEES AU 31/12/2022

DATE	REF OP	PAYS	MONTANT
01/04/2010		CAMEROUN	1 486,00
01/11/2010		JERSEY	166,00
14/01/2011		CONGO BRAZZA	2 256,00
14/02/2013		GUINEE EQUATORIALE	2 190,00
		SOUS-TOTAL	6 098,00
		(créances dépréciées au 31/12/2015)	
		(dépréciation maintenue)	
28/01/2014		GABON AVANCE RECUE	- 4 416,00
19/05/2016	OP2016-03	CAMEROUN 4 MEDAILLES	962,00 (1)
09/11/2016		CAMEROUN RGLT	- 1 026,59
30/06/2017	REGUL	solde MADAGASCAR	168,49 (0)
23/01/2020	OP2020-01	SENEGAL AN 7 MEDAILLES CHEVALIER	986,00
		SOLDE AU 31/12/2020	2 771,90
15/01/2021		TCHAD avance	- 513,60
03/06/2021		GABON avance	- 3 492,50
		SOLDE AU 31/12/2021	- 1 234,20
26/01/2022	OP2022-01	GABON Médailles	8 165,00 (2)
		SOLDE AU 31/12/2022	6 930,80

NB :

(0) Pour la section de Madagascar (2019) :

- compensation entre l'avance de cotisations 144,56 € et,
- le solde dû pour les médailles.

Le solde résiduel à payer est de 168,49 €.

(1) L'opération OP2016-03 est en attente de règlement du solde dû.

(les médailles seront livrées lors du paiement du solde des médailles et de l'arriéré)

(2) le solde dû par la section Gabonaise est de $8165 - 4416 - 3493 = 256$ €

**ANNEXE 5 :
ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS STATUTAIRES EN 2023**

<p>Réunion du Bureau - Papeete (Polynésie française), 30-31 janvier 5 personnes - 7 jours</p> <table> <tr> <td>Transport SGP :</td> <td>$4\,000\text{ €} \times 1$</td> <td>4 000 €</td> </tr> <tr> <td>Transport :</td> <td>$4\,000\text{ €} \times 4$</td> <td>16 000 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour :</td> <td>$350\text{ €} \times 5 \times 7$</td> <td>12 250 €</td> </tr> </table>	Transport SGP :	$4\,000\text{ €} \times 1$	4 000 €	Transport :	$4\,000\text{ €} \times 4$	16 000 €	Séjour :	$350\text{ €} \times 5 \times 7$	12 250 €	28 250,00 €
Transport SGP :	$4\,000\text{ €} \times 1$	4 000 €								
Transport :	$4\,000\text{ €} \times 4$	16 000 €								
Séjour :	$350\text{ €} \times 5 \times 7$	12 250 €								
<p>Commission politique et réunion du groupe de travail sur la réforme des Statuts Paris (France), 17-20 avril 4 personnes - 6 jours</p> <table> <tr> <td>Transport :</td> <td><i>sur place</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Divers :</td> <td>50 €</td> <td></td> </tr> </table>	Transport :	<i>sur place</i>		Divers :	50 €		50,00 €			
Transport :	<i>sur place</i>									
Divers :	50 €									
<p>Commission de la coopération et du développement Québec (Québec), 25-26 mai 1 personne - 5 jours</p> <table> <tr> <td>Transport :</td> <td>$4\,500\text{ €} \times 1$</td> <td>4 500 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour :</td> <td>$250\text{ €} \times 1 \times 5$</td> <td>1 250 €</td> </tr> </table>	Transport :	$4\,500\text{ €} \times 1$	4 500 €	Séjour :	$250\text{ €} \times 1 \times 5$	1 250 €	5 750,00 €			
Transport :	$4\,500\text{ €} \times 1$	4 500 €								
Séjour :	$250\text{ €} \times 1 \times 5$	1 250 €								
<p>Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles Ottawa (Canada), 24-26 avril 1 personne - 5 jours</p> <p style="text-align: center;">CCECAC</p> <table> <tr> <td>Transport :</td> <td>$4\,500\text{ €} \times 1$</td> <td>4 500 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour :</td> <td>$250\text{ €} \times 1 \times 5$</td> <td>1 250 €</td> </tr> </table>	Transport :	$4\,500\text{ €} \times 1$	4 500 €	Séjour :	$250\text{ €} \times 1 \times 5$	1 250 €	5 750,00 €			
Transport :	$4\,500\text{ €} \times 1$	4 500 €								
Séjour :	$250\text{ €} \times 1 \times 5$	1 250 €								
<p>Commission des affaires parlementaires Rabat (Maroc), 1-3 mars 3 personnes - 5 jours</p> <table> <tr> <td>Transport SGP :</td> <td>$1\,500\text{ €} \times 1$</td> <td>1 500 €</td> </tr> <tr> <td>Transport :</td> <td>$1\,000\text{ €} \times 2$</td> <td>2 000 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour :</td> <td>$250\text{ €} \times 3 \times 5$</td> <td>3 750 €</td> </tr> </table>	Transport SGP :	$1\,500\text{ €} \times 1$	1 500 €	Transport :	$1\,000\text{ €} \times 2$	2 000 €	Séjour :	$250\text{ €} \times 3 \times 5$	3 750 €	7 250,00 €
Transport SGP :	$1\,500\text{ €} \times 1$	1 500 €								
Transport :	$1\,000\text{ €} \times 2$	2 000 €								
Séjour :	$250\text{ €} \times 3 \times 5$	3 750 €								
<p>Réseau des femmes parlementaires et journée atelier sur la politique cadre Rabat (Maroc), 1-3 mars 2 personne - 5 jours</p> <table> <tr> <td>Transport :</td> <td>$1\,000\text{ €} \times 1$</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Transport expert (Québec) :</td> <td>$3\,000\text{ €} \times 1$</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td>Séjour :</td> <td>$250\text{ €} \times 2 \times 5$</td> <td>2 500 €</td> </tr> </table>	Transport :	$1\,000\text{ €} \times 1$	1 000 €	Transport expert (Québec) :	$3\,000\text{ €} \times 1$	3 000 €	Séjour :	$250\text{ €} \times 2 \times 5$	2 500 €	6 500,00 €
Transport :	$1\,000\text{ €} \times 1$	1 000 €								
Transport expert (Québec) :	$3\,000\text{ €} \times 1$	3 000 €								
Séjour :	$250\text{ €} \times 2 \times 5$	2 500 €								

<p>Réseau des jeunes parlementaires Afrique (lieu à confirmer), mars 1 personne - 5 jours</p> <p>Transport : $\frac{6\,000\text{ €} \times 1}{\quad\quad\quad}$ 6 000 € Séjour : $\frac{250\text{ €} \times 1 \times 5}{\quad\quad\quad}$ 1 250 €</p>	7 250,00 €
<p>Conférence des Présidents de la Région Afrique Abidjan (Côte d'Ivoire), 4-5 avril 2 personnes - 5 jours</p> <p>Transport : $\frac{4\,500\text{ €} \times 2}{\quad\quad\quad}$ 9 000 € Séjour : $\frac{300\text{ €} \times 2 \times 5}{\quad\quad\quad}$ 3 000 €</p>	12 000,00 €
<p>Assemblée régionale Afrique Libreville (Gabon), mai 4 personnes - 5 jours</p> <p>Transport SGP : $\frac{6\,000\text{ €} \times 1}{\quad\quad\quad}$ 6 000 € Transport : $\frac{4\,500\text{ €} \times 3}{\quad\quad\quad}$ 13 500 € Séjour : $\frac{250\text{ €} \times 4 \times 5}{\quad\quad\quad}$ 5 000 €</p>	24 500,00 €
<p>Assemblée régionale Amérique Louisiane (USA), septembre 3 personnes - 5 jours</p> <p>Transport SGP (100%) : $\frac{5\,000\text{ €} \times 1}{\quad\quad\quad}$ 5 000 € Transport : $\frac{4\,500\text{ €} \times 2}{\quad\quad\quad}$ 9 000 € Séjour : $\frac{250\text{ €} \times 3 \times 5}{\quad\quad\quad}$ 3 750 €</p>	17 750,00 €
<p>Conférence des Présidents de la Région Europe Paris (France), avril 2 personnes - 4 jours</p> <p>Frais divers : $\frac{50\text{ €}}{\quad\quad\quad}$ 50 €</p>	50,00 €
<p>Assemblée régionale Europe Géorgie ou Grèce, octobre 3 personnes - 4 jours</p> <p>Transport parlementaire : $\frac{1\,500\text{ €} \times 1}{\quad\quad\quad}$ 1 500 € Transport : $\frac{1\,000\text{ €} \times 2}{\quad\quad\quad}$ 2 000 € Séjour : $\frac{250\text{ €} \times 3 \times 4}{\quad\quad\quad}$ 3 000 €</p>	6 500,00 €
<p>Réunion du Réseau de lutte contre le VIH/SIDA lieu à déterminer, automne 1 personne - 5 jours</p> <p>CCECAC</p> <p>Transport : $\frac{5\,000\text{ €} \times 1}{\quad\quad\quad}$ 5 000 € Séjour : $\frac{250\text{ €} \times 1 \times 5}{\quad\quad\quad}$ 1 250 €</p>	6 250,00 €

Bureau et 48^e Session Europe, juillet 14 personnes - 8 jours Transport parlementaire : $\frac{1\ 500\ € \times 1}{1\ 500\ €}$ Transport : $\frac{1\ 200\ € \times 13}{15\ 600\ €}$ Séjour : $\frac{250\ € \times 14 \times 8}{28\ 000\ €}$	45 100,00 €
Jeux de la Francophonie Kinshasa (RDC), 28 juillet-6 août 2 personnes - 5 jours Transport parlementaire : $\frac{6\ 000\ € \times 1}{6\ 000\ €}$ Transport : $\frac{6\ 000\ € \times 2}{12\ 000\ €}$ Séjour : $\frac{250\ € \times 2 \times 5}{2\ 500\ €}$	20 500,00 €
Réunion de l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones Bruxelles (Belgique) - date à confirmer 1 personne - 3 jours Transport : $\frac{250\ € \times 1}{250\ €}$ Séjour : $\frac{250\ € \times 1 \times 3}{750\ €}$	1 000,00 €
<i>TOTAL Bureau de Papeete (Polynésie française) :</i>	194 450,00 €

ANNEXE 6 : ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS
« PARTICIPATIONS A DES REUNIONS INTERNATIONALES » EN 2023
 Liste principale

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles		
<i>12e Conférence internationale du sida (International AIDS Society)</i>		
<i>23-26 juillet, Brisbane (Australie)</i>		
2 personnes - 6 jours		
Transport (50 %) :	5 000 € x 1	5 000 €
Transport (100 %) :	8 000 € x 1	8 000 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 6	750 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 6	1 500 €
		15 250,00 €
<i>13e Session du Comité international pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco</i>		
<i>11-14 février, Paris (France)</i>		
2 personnes - 6 jours		
Transport (50 %) :	4 500 € x 1	4 500 €
sur place :	- € x 1	- €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 6	750 €
sur place (divers) :	100 € x 1 x 1	100 €
		5 350,00 €
Commission des affaires parlementaires		
<i>Colloque de rentrée de l'Université de Luxembourg</i>		
<i>Fin septembre, Luxembourg (Luxembourg)</i>		
5 personnes - 5 jours		
Transport (50 %) :	100 € x 1	100 €
Transport (50 %) :	2 500 € x 1	2 500 €
Transport (50 %) :	2 500 € x 1	2 500 €
Transport (100 %) :	300 € x 2	600 €
Séjour (50%) :	125 € x 3 x 5	1 875 €
Séjour (100%) :	250 € x 2 x 5	2 500 €
		10 075,00 €
<i>AG du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire</i>		
<i>Octobre, Québec (Canada)</i>		
2 personnes - 5 jours		
Transport (50 %) :	500 € x 1	500 €
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 5	625 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 5	1 250 €
		6 875,00 €

Commission de la coopération et du développement		
<i>Réunions du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international</i> 22 avril 2022, Washington (Etats-Unis) 2 personnes - 4 jours		
Transport (50 %) :	$2\,500\text{ €} \times 1$	2 500 €
Transport (100 %) :	$2\,500\text{ €} \times 1$	2 500 €
Séjour (50%) :	$125\text{ €} \times 1 \times 4$	500 €
Séjour (100%) :	$250\text{ €} \times 1 \times 4$	1 000 €
		6 500,00 €
<i>Deuxième Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition mars, Santiago (Chili)</i> 2 personnes - 4 jours		
Transport (50 %) :	$3\,500\text{ €} \times 1$	3 500 €
Transport (100 %) :	$6\,000\text{ €} \times 1$	6 000 €
Séjour (50%) :	$125\text{ €} \times 1 \times 4$	500 €
Séjour (100%) :	$250\text{ €} \times 1 \times 4$	1 000 €
		11 000,00 €
Réseau des femmes parlementaires		
<i>146^e Assemblée IUP/réunions - 10-15 mars, Manama (Bahreïn)</i> 2 personnes - 5 jours		
Transport (50 %) :	$3\,000\text{ €} \times 1$	3 000 €
Transport (100 %) :	$4\,500\text{ €} \times 1$	4 500 €
Séjour (50%) :	$125\text{ €} \times 1 \times 5$	625 €
Séjour (100%) :	$250\text{ €} \times 1 \times 5$	1 250 €
		9 375,00 €
<i>Women political leader Forum novembre, Reykjavik (Islande)</i> 2 personnes - 4 jours		
Transport (50 %) :	$1\,500\text{ €} \times 1$	1 500 €
Transport (100 %) :	$750\text{ €} \times 1$	750 €
Séjour (50%) :	$125\text{ €} \times 1 \times 4$	500 €
Séjour (100%) :	$250\text{ €} \times 1 \times 4$	1 000 €
		3 750,00 €
Programme Numérique@APF		
<i>IFLA - août, Rotterdam (Pays-Bas)</i> 1 personnes - 4 jours		
Transport (100 %) :	$600\text{ €} \times 1$	600 €
Séjour (100%) :	$250\text{ €} \times 1 \times 4$	1 000 €
		1 600,00 €

Réseau des Jeunes parlementaires		
<i>9^e Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP juin, lieu à confirmer</i>		
2 personnes - 4 jours	PRESRJP /1 conseiller	
Transport (50 %) :	2 500 € x 1	2 500 €
Transport (100 %) :	2 500 € x 1	2 500 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €
		6 500,00 €
<i>146^e Assemblée IUP/réunions - 10-15 mars, Manama (Bahreïn)</i>		
2 personnes - 5 jours	PARL NC / 1 conseiller	
Transport (50 %) :	3 000 € x 1	3 000 €
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 5	625 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 5	1 250 €
		9 375,00 €
Présidence et Secrétariat général		
<i>146^e Assemblée IUP/réunions - 10-15 mars, Manama (Bahreïn)</i>		
2 personnes - 5 jours		
Transport SGP (100 %) :	5 000 € x 1	5 000 €
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €
Séjour (100%) :	250 € x 2 x 5	2 500 €
		12 000,00 €
<i>147^e Assemblée IUP/réunions - octobre, Angola</i>		
2 personnes - 5 jours		
Transport (100 %) :	7 000 € x 2	14 000 €
Séjour (100%) :	250 € x 2 x 5	2 500 €
		16 500,00 €
<i>Parlement européen - février, Bruxelles (Belgique)</i>		
3 personnes - 1 jour		
Transport SGP (100 %) :	200 € x 1	200 €
Transport (100 %) :	200 € x 2	400 €
		600,00 €
<i>Evènement Francophonie - février, Bucarest (Roumanie)</i>		
3 personnes - 1 jour		
Transport SGP (100 %) :	500 € x 1	500 €
Transport (100 %) :	500 € x 2	1 000 €
Séjour (100%) :	250 € x 2 x 3	1 500 €
		3 000,00 €
Total Bureau Papeete (janvier 2023) :		117 750,00 €

ANNEXE 6 (SUITE) : ESTIMATION DES PROJETS DE MISSIONS
« PARTICIPATIONS A DES REUNIONS INTERNATIONALES » EN 2023

Liste complémentaire

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles			
<i>Colloque de la Société Internationale de Diachronie du Français 2023</i>			
<i>22-24 mars, Munich - Université Louis-et-Maximilien de Munich</i>			
2 personnes - 4 jours			
Transport (50 %) :	300 € x 1	300 €	2 300,00 €
Transport (100 %) :	500 € x 1	500 €	
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €	
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €	
<i>HIVR4P 2023, the 5th HIV Research for Prevention Conference</i>			
<i>dates et lieu non déterminés</i>			
2 personnes - 4 jours			
Transport (50 %) :	2 500 € x 1	2 500 €	8 500,00 €
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €	
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €	
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €	
<i>Congrès du Conseil International d'Etudes Francophones</i>			
<i>19-25 juin, Hammamet (Tunisie)</i>			
2 personnes - 7 jours			
Transport (50 %) :	300 € x 1	300 €	3 325,00 €
Transport (100 %) :	400 € x 1	400 €	
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 7	875 €	
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 7	1 750 €	
Commission des affaires parlementaires			
<i>Atelier sur l'examen périodique universel (EPU)</i>			
<i>Septembre, Genève (Suisse)</i>			
4 personnes - 5 jours			
Transport SGP (100 %) :	400 € x 1	400 €	3 200,00 €
Transport (100 %) :	300 € x 1	300 €	
Séjour (100%) :	250 € x 2 x 5	2 500 €	
<i>AG de l'Association des Ombudsmans et médiateurs francophones (AOMF)</i>			
<i>Mai, lieu à déterminer</i>			
2 personnes - 5 jours			
Transport (50 %) :	2 500 € x 1	2 500 €	8 875,00 €
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €	
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 5	625 €	
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 5	1 250 €	
<i>Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie - 9ème édition</i>			
<i>Automne, Paris (France)</i>			
4 personnes - 3 jours			
Transport (50 %) :	500 € x 1	500 €	1 000,00 €
Transport (100 %) :	<i>sur place</i>		
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 3	375 €	
Séjour (100%) :	<i>sur place</i>	125 €	

Commission de la coopération et du développement		
<i>Assemblées annuelles du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international</i> 14 octobre, Marrakech (Maroc) 2 personnes - 4 jours		
Transport (50 %) :	1 000 € x 1	1 000 €
Transport (100 %) :	750 € x 1	750 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €
		3 250,00 €
Réseau des femmes parlementaires		
<i>Forum des femmes parlementaires (UIP)</i> octobre, lieu à définir 2 personnes - 4 jours		
Transport (50 %) :	2 000 € x 1	2 000 €
Transport (100 %) :	4 000 € x 1	4 000 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €
		7 500,00 €
<i>Forum des femmes parlementaires du PAM</i> dates et lieu à préciser		
Transport (50 %) :	2 000 € x 1	2 000 €
Transport (100 %) :	4 000 € x 1	4 000 €
Séjour (50%) :	125 € x 1 x 4	500 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €
		7 500,00 €
Programme Numérique@APF		
<i>Réunions de travail au Centre pour l'Innovation au parlement IUP (CIP)</i> novembre, Genève (Suisse) 1 personne - 3 jours		
Transport (100 %) :	400 € x 1	400 €
Séjour (100%) :	300 € x 1 x 3	900 €
		1 300,00 €
<i>Colloque International gouvernance numérique</i> novembre, Addis-Abeba 1 personnes - 4 jours		
Transport (100 %) :	4 500 € x 1	4 500 €
Séjour (100%) :	250 € x 1 x 4	1 000 €
	Total Bureau Papeete (janvier 2023) :	46 750,00 €

ANNEXE 7 : PROPOSITION DE PROGRAMMATION DES DEPENSES SUR CONTRIBUTION DE L'OIF EN 2023

Intitulé des activités <i>En vert, les activités en liste principale</i> <i>En blanc, les activités en liste complémentaire</i>	Pays / Assemblée	OIF	Autres (APF/AFD/WBi)
ACTIONS DE COOPERATION AU BENEFICE DES PARLEMENTAIRES		85 000,00 €	40 000,00 €
Séminaire parlementaire sur l'état civil et l'enregistrement des naissances	Congo	25 000,00 €	
Renforcement sur les questions d'éthique et de déontologie parlementaires	Côte d'Ivoire	20 000,00 €	
Séminaire sur les politiques publiques en faveur de la jeunesse	Niger	20 000,00 €	
Evaluation du congrès de la Nouvelle-Calédonie par une Commission Internationale d'Experts Indépendants (CIEI) de haut niveau. (1er semestre 2023 – février/mars 2023)	Nouvelle-Calédonie		5 000,00 €
Mission d'élaboration d'un plan d'actions pour restructurer l'organisation du parlement	République centrafricaine	20 000,00 €	
Séminaire parlementaire sur La sécurité de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement	Sénégal		35 000,00 €
Thème et lieu de l'action à définir avec l'AFD			35 000,00 €
STAGES ET FORMATIONS POUR LES FONCTIONNAIRES PARLEMENTAIRES		107 000,00 €	60 000,00 €
Programme international court (PIC) de l'INSP (ex-ENA) sur l'organisation du travail parlementaire	Paris (lieu d'accueil) / une douzaine de sections accueillies	50 000,00 €	
Séminaire de formation organisée par le PFWB en collaboration étroite avec la chambre des députés du Luxembourg	PFWB/ Luxembourg	10 000,00 €	
PIFP- Université Laval/Assemblée nationale du Québec sur l'organisation du travail parlementaire - PIFP 6 ^{ème} édition	Dakar/ Québec	32 000,00 €	
Stage d'immersion au Secrétariat général	Paris (3 sections)	15 000,00 €	
Séminaire pour les fonctionnaires parlementaires en partenariat avec l'Université Senghor/ASGPF (2 X 30 000 €)	Tchad et Niger		60 000,00 €
Numérique APF		85 000,00 €	22 000,00 €
Promotion de la Francophonie : 5 bourses d'études en langue française à l'Institut de la langue française au Laos	Laos		6 000,00 €
Promotion de la Francophonie : Financement de cours de français pour les fonctionnaires à l'IFC	Cambodge		6 000,00 €
Renforcement de la langue française : traduction pages site / cours de français	Albanie		4 000,00 €
Renforcement de la langue française	Liban		6 000,00 €
Séminaire sur : La transformation numérique du parlement : conditions, acteurs et avantages.	Laos	25 000,00 €	
Séminaire parlementaire sur : Pour une Assemblée efficace et transparente : le numérique, vecteur d'inclusion et de participation citoyenne.	Sénégal	20 000,00 €	
Renforcement des capacités dans la lutte contre la désinformation et les fausses nouvelles	Moldavie	20 000,00 €	
Séminaire sur les institutions francophones, quelles spécificités, quelles opportunités pour le parlement d'Arménie ?	Arménie	20 000,00 €	

Intitulé des activités <i>En vert, les activités en liste principale En blanc, les activités en liste complémentaire</i>	Pays / Assemblée	OIF	Autres (APF/AFD/WBi)
JEUNES		95 000,00 €	- €
Parlement francophone des jeunes de l'Afrique de l'Ouest	Porto-Novo ?	70 000,00 €	
Restructuration et mise en place du Parlement National des Jeunes de Madagascar	Madagascar	25 000,00 €	
Participation des 2 porte-parole du 9e PFJ aux Jeux de la Francophonie	Kinshasa (RDC)	3 000,00 €	
EGALITE FEMME - HOMME		70 000,00 €	- €
Séminaire sur les séminaires de sensibilisation au genre -La prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans le processus législatif	Kosovo	20 000,00 €	
Séminaire parlementaire sur La promotion du leadership des femmes en politique	Sénégal	25 000,00 €	
Atelier leadership pour femmes parlementaires (en partenariat avec ENAP et GFPD)	Québec	10 000,00 €	
Séminaire parlementaire en marge de la Commission de la condition de la Femme de l'ONU	Etats-Unis	15 000,00 €	
	Total Actions	442 000,00 €	
	Total fonctionnement	106 080,00 €	
	TOTAL OIF	548 080,00 €	

Fonds collaboratif			
A définir	A définir	75 000,00 €	
	Total Actions	74 720,00 €	
	TOTAL OIF	74 720,00 €	
	TOTAL GENERAL	622 800,00 €	